

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 9 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : AIX QUI ? et ECHOOOO : Convention de partenariat 2024

N°20240116-03

Rapporteur : Mme Cathy Pichet

Annexe : Convention de partenariat

Synthèse et exposé des motifs

Les deux associations « Echoooo » et « Aix qui ? » organisent des concerts en partenariat avec la ville de Guillestre depuis plusieurs années.
Les concerts organisés sont de qualité, à des prix accessibles et attractifs et drainent un public régulier (en 2023 : 560 personnes à chacun des deux concerts).

Il est souligné l'importance d'avoir une culture de proximité et donc tout l'intérêt de reconduire ces concerts en 2024.

Dans ce cadre, une convention de partenariat entre la commune de Guillestre, les associations « Echoooo » et « Aix qui ? » fixe les modalités d'organisation de ces deux concerts qui se dérouleront à la salle du Queyron fin mars et fin septembre 2024.

Il est notamment stipulé que la ville s'engage à voter une subvention de 8 000 € permettant d'organiser ces deux concerts.

Il est proposé de valider cette convention et le montant de la subvention, tel est l'objet de cette délibération.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de maintenir une offre culturelle sur la commune de Guillestre ;

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU les inscriptions budgétaires du budget 2024 ;

VU l'avis du Bureau municipal du 8 janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente ;
- **VOTE** une subvention de 8 000 € pour l'organisation de deux concerts en 2024 ;
- **INSCRIT** cette somme au budget, service « animation et communication » 2024, sur l'article 65748 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature de la convention entre les deux associations « Echoooo » et « Aix qui ? », et tous actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 18 janvier 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 18 JAN. 2024

Publié le : 18 JAN. 2024

